



# Flash communal

## Grammond

### **Présents :**

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

### **Excusés :**

- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT

### ❖ **Compromis de vente d'une parcelle**

Un compromis de vente entre la commune de Grammond et l'EURL Plomberie Fayolle va être prochainement signé. L'EURL Plomberie Fayolle souhaite en effet acquérir une partie de la parcelle B 1493 au lieu-dit « Flanchard », parcelle appartenant à la commune, et sur laquelle elle prévoit de construire un bâtiment artisanal.

### ❖ **Passage au référentiel budgétaire et comptable M57**

Le conseil municipal a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 développé, applicable au budget général et CCAS, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nouvelle norme comptable M57 remplacera la norme M14, utilisée depuis 1997. Elle doit être mise en place afin d'homogénéiser le suivi budgétaire et comptable des communes, départements et régions.

### ❖ **Convention d'adhésion au CDG42 – Référent déontologue de l' élu local**

La loi 3DS du 21 février 2022 impose que tout élu local puisse consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (CDG42) propose aux

collectivités un référent déontologue et une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches, et faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Madame Elise Untermaier-Kerléo a été retenue par le CDG42 en qualité de référent déontologue pour la commune de Grammond en raison de son expérience et de ses compétences.

### ❖ **Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles**

Le conseil municipal a adopté le nouveau projet de convention territoriale globale (CTG) pour 5 ans, de 2023 à 2027, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant. Cette convention a pour but d'optimiser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL.

### ❖ **Contrat de location Bail professionnel**

Monsieur Quentin MERLEY loue le garage situé Place des Anciens Combattants depuis le 1<sup>er</sup> août 2022. Ce garage est depuis devenu un local professionnel. Il y a donc lieu de soumettre au locataire un nouveau bail avec révision du montant du loyer du local professionnel à 70 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

### ❖ **Encarts publicitaires Bulletin communal**

Le conseil municipal a approuvé l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin communal, ainsi que les tarifs des encarts ci-dessous définis.

L'espace publicitaire revêtira la forme d'un encart avec 2 formats possibles :

- Un ¼ de page au tarif de 100 €,
- Un 8<sup>ème</sup> de page au tarif de 50 €.

L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page globale et de la place disponible dans le bulletin communal.

### ❖ **Encaissement du chèque AFPC – 1<sup>er</sup> versement 2022**

L'Association Foot Pays de Coise (AFPC) a fait parvenir à la commune un chèque de 2 078 € pour couvrir une partie de leur consommation d'électricité sur l'année 2022. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à encaisser le chèque au nom de la commune.

### ❖ **Motion ZAN (Zéro Artificialisation Nette)**

Le Conseil Municipal a approuvé la motion ZAN proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030. La commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité du charme rural.

### ❖ **Point sur le personnel communal**

Les deux employés communaux sont actuellement en arrêt maladie. Le nécessaire a été fait pour trouver un remplaçant.

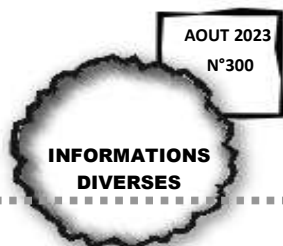
### ❖ **Bilan des participations aux commissions CCMDL**

SOLIDARITES

Bus France Services : La première permanence a eu lieu le 5 juillet sur la Place de l'Eglise. Douze personnes se sont présentées afin d'être aidées dans différentes démarches.

### ❖ **Questions diverses**

- Informations de THD42 : Les prises PTO (Point de Terminaison Optique) dans le cadre d'une installation de la fibre optique sont gratuites jusqu'en 2025, au-delà elles seront payantes. L'installation d'une prise PTO n'engage pas à prendre un abonnement. Les lignes cuivrées disparaîtront d'ici 2030.
- Information du SIEL : Les collectivités et particuliers peuvent désormais visualiser leurs potentiels de production solaire par panneaux photovoltaïques sur toitures et parkings, puis simuler leurs projets grâce au site internet : <https://cadastre-solaire.siel42.fr>.
- Ecole : Le problème de communications téléphoniques à l'école a été résolu. Deux devis ont été reçus concernant le projet d'installation de réseau en courant faible dans l'école (téléphone/Wifi) : un d'environ 5 000 € et l'autre d'environ 4 800 €.
- AFPC : Compte tenu de la hausse des tarifs, des économies d'énergie sont à envisager. Il a été fait chiffrer l'installation de lampes LED sur le terrain d'entraînement et dans les vestiaires. Le coût serait d'environ 12 000 € pour la commune et le gain de 1 200 € par an pour 1 000 heures, l'amortissement se ferait sur 10 ans minimum. Plusieurs autres devis concernent le projet de création d'un accès direct à l'extérieur de la buvette. Une réflexion est en cours pour trouver différents moyens de réduire les coûts.
- Parkings à vélos : A la suite d'une demande de l'école, une réflexion est en cours pour l'installation de stationnements à vélos pour l'Ecole et le City Stade. 29 communes de la CCMDL sur 32 sont dotées de stationnements à vélos, il s'agit d'arceaux ou de box pour 5 vélos. Le coût d'un box à vélos est de 5 000 €.
- Bilan du mandat à mi-parcours : Le Maire et ses adjoints ont fait un bilan de leur début de mandat et décide de poursuivre leurs engagements dans leurs fonctions actuelles.



### ***Suivez l'actualité de Grammond sur :***

- ❖ **Facebook** : [www.facebook.com/Grammond42.Commune](http://www.facebook.com/Grammond42.Commune)
- ❖ **Internet** : <https://www.grammond.fr/>

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en **août 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité** et du **livret de famille** des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site [majdc.fr](http://majdc.fr).
- ✓ **Tapage nocturne** : Les locations des salles, notamment celles du Mille-club, doivent se dérouler dans le cadre du respect des lieux et des riverains. Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les stationnements privés, le niveau sonore à l'intérieur et à l'extérieur de la salle doit être adapté aux horaires notamment après 23 h, les abords de la salle et les environs doivent être laissés propres et la fin de soirée doit se faire avec le moins de bruit possible. En cas d'incivilités persistantes, la location du Mille-club pour des soirées sera suspendue.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Classes en 03** : Le banquet des classes en 03 sera organisé le samedi 9 septembre 2023, pour les personnes qui n'auraient pas reçu l'invitation, merci de vous rapprocher de Marine PUIPIER au 07 67 60 78 88.
- ✓ **Pétanque** : Comme chaque année, le jeudi soir tout au long de l'été, des parties de pétanque sont organisés à partir de 20 h, au stade du Flanchard. Ouvert à tous, sans condition d'âge, de niveau ... Rendez-vous sur place à tous les amateurs pour un bon moment de convivialité.
- ✓ **Bus France Services** : Les prochaines permanences, Place de l'Eglise, auront lieu le 30 août, 27 septembre et 29 novembre de 9h00 à 12h00.

*Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.*